

Le Monétier les Bains

N°35 . Novembre 2019 - Février 2020



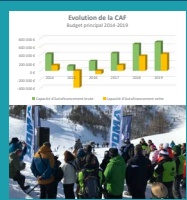
L'inauguration des télésièges de l'Eychauda et de Cibouit au sommet du Bachas le 30 janvier dernier a été l'occasion de souligner l'engagement précurseur de la SCV Domaine Skiable dans une démarche éco-responsable visant à une meilleure cohabitation des enjeux économiques et des enjeux environnementaux sur la station de Serre Chevalier, grâce à la production d'énergies 100 % renouvelables directement sur le domaine skiable, réutilisées pour 30 % de la consommation annuelle des remontées mécaniques. L'ensemble des élus présents, le Directeur adjoint de la Compagnie des Alpes ainsi que le Directeur général de POMA, ont d'une seule voix souligné cette initiative qui fait de Serre Chevalier un exemple au niveau national.

Cependant, cette prise de conscience environnementale ne doit pas rester la seule préoccupation des activités du ski ou de la montagne, mais doit s'étendre à l'ensemble des activités économiques de la planète, à l'ensemble des modes de transport et particulièrement les plus polluants ou consommateurs en énergies fossiles.

Je souhaite que Serre Chevalier puisse contribuer dans les années, à son échelle, par des actes forts qui s'inscriront dans la continuité des options environnementales déjà prises par la commune du Monétier, comme la chaufferie bois du Front de neige (2008) et plus récemment du turbinage de l'eau potable et du torrent du Petit Tabuc par des micro-centrales. Les projets de pompe à chaleur aux grands bains et l'étude pour le turbinage de l'eau au Lauzet confirment notre adhésion à cette démarche incontournable. Le réchauffement climatique est l'affaire de tous, partout et chaque jour.

Anne Marie FORGEOUX
Maire du Monétier-les-Bains

Sommaire



2 Budgets prévisionnels 2020

4 En bref



Bulletin
d'information
municipal

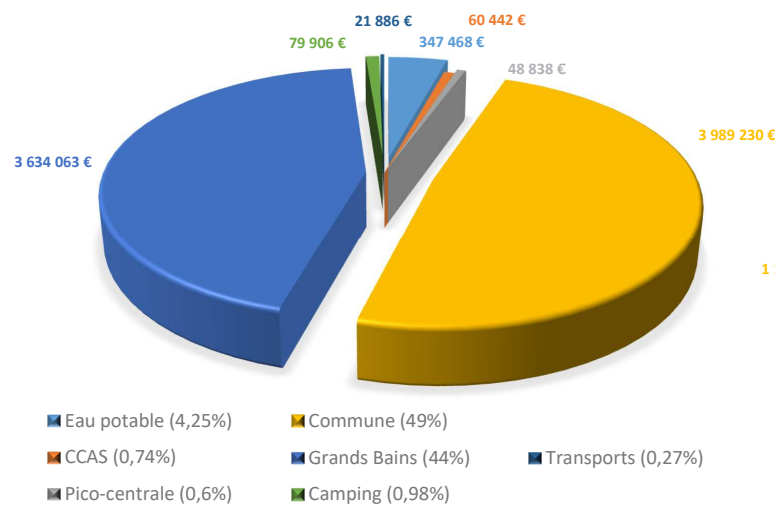
www.monetier.com

Le-Monétier-les-Bains • Novembre 2019- Février 2020

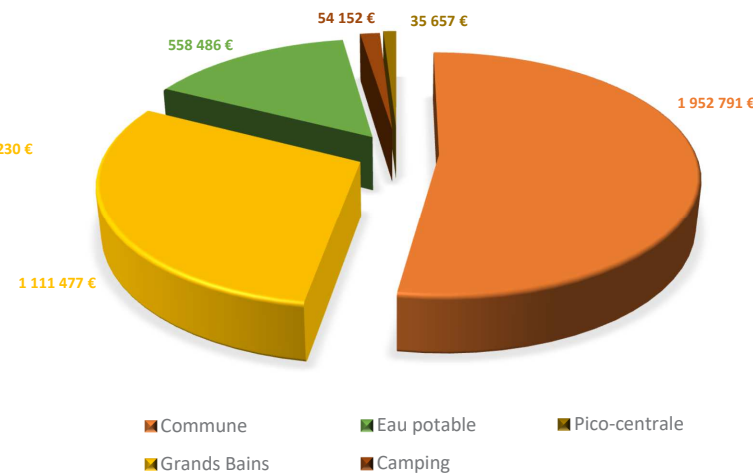
Budgets prévisionnels 2020

Adoptés lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 février dernier, les comptes administratifs et de gestion 2019 clôturent les comptes de l'année échue et les budgets prévisionnels 2020 confèrent quant à eux à notre commune les moyens de son action pour l'année 2020.

Tous budgets communaux
Dépenses de fonctionnement réalisées 2019
* hors résultat de la section



Tous budgets communaux
Dépenses d'investissement réalisées 2019
* hors résultat de la section



Budget Principal - prévisions 2020

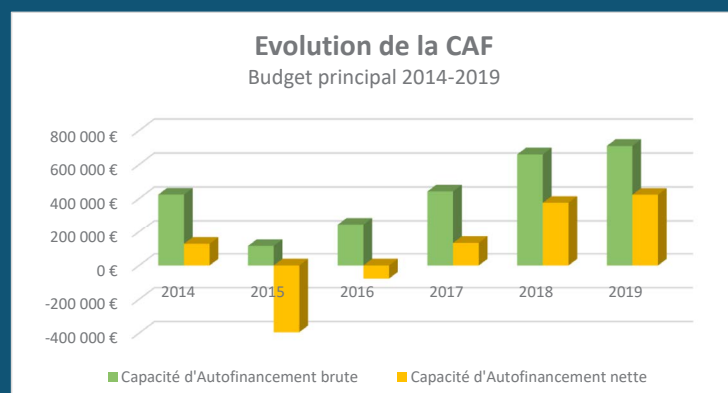
Le budget prévisionnel 2020 s'inscrit dans la continuité de celui de 2019 avec la stabilisation des crédits inscrits en fonctionnement grâce à la maîtrise des dépenses à caractère général et des charges de personnel (aucune augmentation). L'écart global du montant des dépenses de la section de fonctionnement n'est constitué que par l'augmentation des crédits alloués en 2020 à l'Office de Tourisme de Serre Chevalier Briançon à hauteur de +80 000 € soit 312 000 € en 2020.

Les recettes de fonctionnement restent dynamiques pour une commune touristique surclassée 10 à 20 000 habitants en raison de l'augmentation des bases de fiscalité (les taux de fiscalité communale : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti n'ayant pas été augmentés depuis 1997), de la vitalité de la construction neuve (taxe d'aménagement) et de l'amélioration du recouvrement des produits des services (loyers, baux, conventions...).

Capacité d'Autofinancement nette Evolution 2014-2019

La CAF (ou épargne) nette d'une collectivité permet de mettre en exergue sa capacité à autofinancer les investissements qu'elle prévoit. Elle correspond à l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Un travail d'optimisation des charges de fonctionnement mené en 2016 et 2017 a permis de retrouver et conforter la capacité d'autofinancement de la commune.

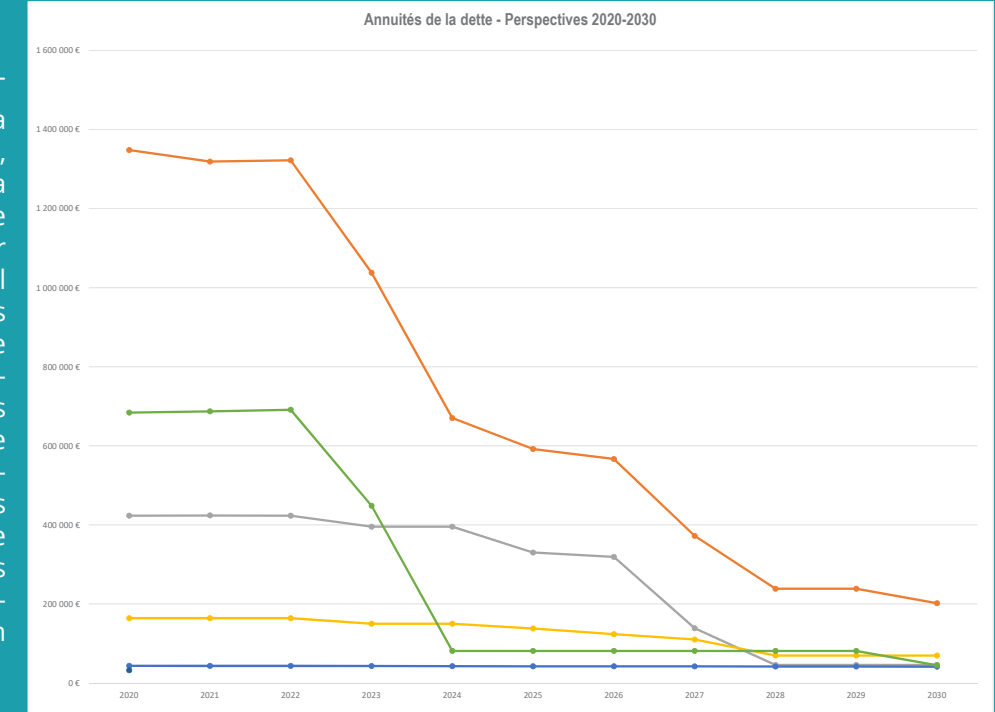


Ainsi, une enveloppe de 3 539 178 € peut être mobilisée en section d'investissement pour la réalisation d'opérations d'aménagement du village en 2020.

- Aménagement de la Petite Turière : 800 000 € dont 150K€ de subvention (Etat, région, Département)
- Aménagement de l'aire pour camping-cars à Pré Chabert : 800 000 € (dont 192 000€ de subvention du Département - Contrat Station)
- Aménagement du camping et du lac du Casset : 138 000 € (dont 69 000 € de subvention du Département - Contrat Station)
- Aménagement de la Rue des Jardins (Report 2019 : 167K 000 €)

Etat de la dette

L'endettement total de la commune (tous budgets) s'élève à 7 104 139 € au 1er janvier 2020, soit un encours global de la dette en euros par habitant de 2 450 €/habitant (ratio financier obligatoire - population DGF). Il amorce une baisse sensible dès 2020 grâce à l'arrivée à terme de l'emprunt pour l'aménagement du camping et malgré les emprunts contractés pour le portage de la pose des compteurs d'eau. Il est à noter que les emprunts pour la pico-centrale et la construction des grands bains sont entièrement couverts par les recettes de chacun de ces budgets.



Le Budget des Grands Bains

Avec un chiffre d'affaires de près de 4 millions d'€ en 2019 (3 970 000 €) et une évolution de 5,7 % par rapport à 2018, l'équipement des Grands Bains confirme son attractivité et son adéquation avec les envies de ses clients.

L'embellie de la fréquentation + 52 000 entrées soit près de +33 % par rapport aux données de l'exploitant Valvital lors de sa dernière année de gestion (2015) et + 24 % de chiffre d'affaires (par rapport aux données 2015 de l'exploitant Valvital) récompensent les actions de commercialisation développées depuis la reprise en régie de l'établissement.

Les besoins en travaux et optimisation ont ainsi pu être financés sans difficultés (316 000 €) ainsi que les toutes dernières annuités des emprunts liés à la construction de l'établissement (545 000 € - terme 2023).

L'ensemble des charges mutualisées (personnel mis à disposition, police d'assurance, taxe foncière, eau et assainissement) sont refacturées par le budget général et prises en charge par les Grands Bains.

Depuis 2019, l'établissement rembourse au budget communal la chaleur récupérée sur l'eau chaude naturelle du Monétier, pour un montant de 167 000 € annuels : le rayonnement et la bonne santé financière

des Grands Bains participent ainsi au développement et à l'amélioration du cadre de vie dans la commune.

Ainsi, en 2020 sont inscrites en investissement, les enveloppes nécessaires à la réalisation des opérations suivantes :

- Installation d'une seconde pompe à chaleur destinée à optimiser : 487 000 € (dont 234 000 € de subvention de la Région Sud et de l'ADEME pour valorisation des économies d'énergie)
- Poursuite des travaux de gros entretien et renouvellement dont la réfection du bassin Aquabike (petit bassin intérieur non refait en 2016) : 210 000 € environ
- Valorisation de l'eau chaude naturelle à l'étage avec 240 000 € de subventions Europe et Région SUD fléchées
- Remboursement de 200 000 € (sur les 600 restants) de l'avance remboursable effectuée par le budget général au budget des Grands Bains en 2017 (reprise des résultats du budget de construction de l'équipement « centre thermoludique »)

Inauguration de télésièges et téléskis au Monêtier les Bains

Le 30 janvier dernier, s'est déroulée l'inauguration des télésièges de l'Eychauda (nouvel appareil) et de Cibouit (télésiège de l'Eychauda réutilisé).

Elle s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement négocié avec la SCV Domaine Skiable lors de la signature de la nouvelle délégation de service public fin 2017 sur le territoire du SIGED (La Salle les Alpes et Monêtier les Bains), pour un total de 134 000 000 € et après la construction du télésiège de Côte Chevalier destiné à améliorer le flux entre les deux communes.

Le téléski de Chanteloube 2 apporte quant à lui, une réelle plus-value à l'espace débutants.



Un nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le **nouveau PLU** a été adopté à l'unanimité le 13 février dernier par le Conseil Municipal après 4 années de travail avec le Cabinet Alpicité, plus de 50 réunions de travail auxquelles ont participé une grande majorité des élus municipaux, très attentifs et impliqués dans ce dossier et 3 réunions publiques en 2017 et 2019.

Opposable à compter de la fin du mois de février (publication en cours), il constitue un outil de planification sur l'ensemble du territoire compatible avec les nouvelles dispositions réglementaires et définit un projet d'aménagement harmonieux de la commune en prenant notamment en compte l'habitat, le développement économique et touristique, le patrimoine architectural paysager et environnemental, la préservation de l'agriculture et des espaces agricoles, les modes de déplacements et la préservation des ressources.

Limitation de la vitesse de circulation dans le cœur du village



Suite à de trop nombreux accidents impliquant des piétons, et après plus de deux années de test d'une limitation de la vitesse en centre bourg, entre la Boucherie et la Poste, la commune a enfin obtenu l'avis favorable du Département des Hautes-Alpes, gestionnaire de la voie à Grande circulation (RD 1091) qui traverse le village, pour la mise en place, à titre permanent, de la limitation à 30 km/h de la circulation de tous les véhicules du feu tricolore de l'entrée nord au bâtiment de la Poste. Cette mesure devrait être confirmée dans les prochains jours par l'accord de Mme la Préfète des Hautes-Alpes.

La commune candidatera ensuite au Label Village Prudent, qu'elle visait depuis la réalisation des trottoirs en centre-bourg mais qui ne pouvait être obtenu sans l'indispensable limitation de la vitesse de circulation.

Renseignements utiles

Astreinte des services techniques
(Urgence uniquement) 06 42 44 95 34

SEERC - Service de
l'assainissement 09 77 40 94 31

SPL Eau Services Haute
Durance 04 92 20 57 57

Police - Gendarmerie 17

Police Municipale 04 92 46 55 74

Services Techniques 04 92 24 56 23

Pompiers 18

N° Urgence Européen 112 112

Gendarmerie St Chaffrey . 04 92 24 00 56

Infos Routes 04 65 03 00 05

Conseil Départemental ... 04 92 40 38 00

Sous-Préfecture Briançon .. 04 92 25 47 47

CCB

Ordures Ménagères 04 92 21 35 97

Micro Crèche

« Les Eterlous » 04 92 55 42 46

Centre de Santé 04 92 24 42 54

Mairie du Monêtier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monêtier les Bains
Tél. : 04 92 24 40 04
Fax : 04 92 24 52 18
monetier@monetier.com

Directeur de la Publication :
Anne-Marie Forgeux

Rédaction :
Mairie du Monêtier les Bains

Crédits photos :
Services communaux

Réalisation & impression :
Imprimerie Recto Verso - Embrun

Périodicité : Trimestriel

Tirage : 1 300 exemplaires